

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 655

10 mars 2015

### SOMMAIRE

<b>ABF Lux SA</b> .....	<b>31440</b>	<b>Espace Informatique S.A.</b> .....	<b>31402</b>
<b>AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>31401</b>	<b>FRATELLI International, Société anonyme</b> .....	<b>31439</b>
<b>Areo S.à r.l.</b> .....	<b>31394</b>	<b>Golden Bay Real Estates S.A.</b> .....	<b>31400</b>
<b>ASP Rose Holdings Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>31423</b>	<b>Hexavest S.à r.l.</b> .....	<b>31414</b>
<b>Badajoz S.A.</b> .....	<b>31395</b>	<b>H.I.P.E. S.à r.l. (Holographic International Productions Entertainment)</b> .....	<b>31435</b>
<b>Berenberg Lux Invest S.A.</b> .....	<b>31440</b>	<b>HLC Invest S.A.</b> .....	<b>31410</b>
<b>BGV III Rotterdam S.à r.l.</b> .....	<b>31395</b>	<b>Holpa S.A.</b> .....	<b>31400</b>
<b>Cantac S.A.</b> .....	<b>31401</b>	<b>IFF S.A.</b> .....	<b>31401</b>
<b>CASHMERE Spf S.A.</b> .....	<b>31394</b>	<b>Lunasun S.A.</b> .....	<b>31395</b>
<b>Champ Cargosystems S.A.</b> .....	<b>31394</b>	<b>Majo Participations S.à r.l.</b> .....	<b>31398</b>
<b>CMH Participations S.A.</b> .....	<b>31398</b>	<b>Mars Management S.A.</b> .....	<b>31396</b>
<b>Cofimex International S.A.</b> .....	<b>31398</b>	<b>Mars Management S.A.</b> .....	<b>31396</b>
<b>Cornolto S.à r.l.</b> .....	<b>31394</b>	<b>Medtronic Global Holdings S.C.A.</b> .....	<b>31396</b>
<b>Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>31400</b>	<b>PAH Luxembourg 3 Sàrl</b> .....	<b>31403</b>
<b>Di Power Holdings S.A.</b> .....	<b>31402</b>	<b>Parc du Rhône S.à r.l.</b> .....	<b>31405</b>
<b>Do Lan Do</b> .....	<b>31397</b>	<b>Periodic Capital Management S.à r.l.</b> ....	<b>31419</b>
<b>Dolfin S.A.</b> .....	<b>31398</b>	<b>Silom Holding S.A.</b> .....	<b>31399</b>
<b>EKIAM S.à r.l. &amp; Cie. T.P. Zweite S.e.c.s.</b> .....	<b>31396</b>	<b>Sunotel S.A.</b> .....	<b>31397</b>
<b>Eleanore Luxembourg I S.à r.l.</b> .....	<b>31407</b>	<b>Synplants Marketing SA</b> .....	<b>31399</b>
<b>Entreprise Poeckes S.à r.l.</b> .....	<b>31402</b>	<b>SYZ Asset Management (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>31397</b>
		<b>VIY Managers S.à r.l.</b> .....	<b>31399</b>

**Cornolto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 185.746.

—  
*Extrait des résolutions prise par le conseil de gérance en date du 16 janvier 2015*

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017041/12.

(150020015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 158.948.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015016913/12.

(150021084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 42.640.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 565 actions au porteur représentant l'entièreté du capital de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015017006/14.

(150021235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 96.736.

—  
Il est porté à l'attention des tiers que John Johnston a démissionné de ses fonctions de président du comité exécutif de la Société avec effet au 23 octobre 2014.

*Extrait des décisions du conseil d'administration de la Société prises par écrit en date du 22 décembre 2014*

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la nomination d'Arnaud Lambert en tant que président du comité exécutif de la Société, dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015017016/16.

(150021009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Badajoz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 87.230.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2015016946/15.

(150021121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Lunasun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 78.750.

La, soussignée,  
EXAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 19, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124982, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme

LUNASUN S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 78750  
Date effective: le 30 Janvier 2015.

Fait à Luxembourg, le 30 Janvier 2015.

EXAUDIT S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2015018277/19.

(150021833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 147.180.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2015*

1. Le siège social a été transféré du 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

2. M. Torsten KLAAS a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jörg SCHWANITZ, gérant de sociétés, né à Emmerich, le 1<sup>er</sup> août 1969, demeurant professionnellement au 6 B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé gérant avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015 et pour une durée indéterminée.

Veillez noter que le domicile professionnel de Mr. Marco BREHM se trouve désormais au 6 B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg.  
Pour extrait et avis sincères et conformes  
BGV III Rotterdam S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015016966/20.

(150021092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Mars Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018313/9.

(150021756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Mars Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018314/9.

(150021757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Medtronic Global Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 191.129.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 26 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 3 février 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015018287/13.

(150021639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.405.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 29.10.2014 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s.*

Mit Gesellschafterbeschluss vom 29.10.2014 wurde die EKIAM Management S. à r. l. von dem alleinigen Kommanditisten beauftragt, die Gesellschaft zum 31.12.2014 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Räumen des Kommanditisten

Herrn Thomas Perlitz

Am Latumer See 63

D- 40668 Meerbusch

zur Verfügung der Finanzverwaltung.

Die Liquidation wurde zum 31.12.2014 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 05.01.2015.

EKIAM Management S. à r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Liquidator

Référence de publication: 2015018835/23.

(150022789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**SYZ Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 16 avril 2014*

En date du 16 avril 2014, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L - 2182 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

SYZ Asset Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015019286/17.

(150022627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**Sunotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.231.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2015 à 15.00 heures à Luxembourg  
1 rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'Administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Charles THOUAND

Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Demeurant 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2015019284/18.

(150022430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**Do Lan Do, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 137.747.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements du 29 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu des articles 203 et 203-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée DO LAN DO S.A.R.L., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 7 novembre 2008, RC no B 137747;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LUCUIT, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2015 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2015018028/19.

(150021691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Majo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 142.773.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019021/10.

(150022763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**Dolfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 148.485.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 janvier 2015*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

*Pour la société*  
DOLFIN S.A.

Référence de publication: 2015018045/12.

(150021537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Cofimex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.780.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 03/02/2015*

L'Assemblée nomme en tant que nouvel administrateur Madame Joëlle Bultiauw, née à Kortrijk le 28/12/1972 et demeurant J. Van Gijssellaan 21, B-1780 Wemmel.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016.

Le nombre des administrateurs passe de 4 à 5

*Pour copie conforme*  
*Signatures*  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015018002/15.

(150021772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**CMH Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 110.751.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 3 février 2015*

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme*  
*CMH PARTICIPATIONS S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015017998/17.

(150022261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**VIY Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.598.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019339/9.

(150023121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**Silom Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

Par la présente, la soussignée Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à R.L, ayant son siège social à Luxembourg, dénonce en date du 2 février 2015 la convention de domiciliation qui la lie à la société anonyme SILOM HOLDING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82422, ainsi que le siège social fixé au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à R.L.

Référence de publication: 2015018493/12.

(150021858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Synplants Marketing SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 117.103.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 décembre 2014.*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2014 que

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission à compter de ce jour de Monsieur Georges MENSEN, cultivateur, né le 02 mai 1962 à Clervaux et demeurant à 11, Duarefstrooss L-9943 Hautbellain, en cas de sa qualité d'administrateur;

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission à compter de ce jour de Monsieur Edgar BISSENER, cultivateur, né le 06 avril 1963 à Clervaux et demeurant à Maison 3 L-9755 Hupperdange, en cas de sa qualité d'administrateur;

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Jean Michel NESER, cultivateur, né le 30 août 1984 à Wiltz et demeurant à Maison 13 L-9771 Stockem, en qualité de d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Marc SIEBENALLER, cultivateur, né le 29 mai 1967 à Wiltz et demeurant à 1, Duerfstrooss L-9644 Dahl, en qualité de d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Jos REIFF, cultivateur, né le 12 avril 1954 à Trois vierges et demeurant à 77 in den Allern L-9911 Troisvierges, en qualité de commissaire aux comptes, remplaçant le cher membre défunt Monsieur Dani SIEBENALLER jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;

Clervaux, le 22 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Fiduciaire ARBO S.A.

Référence de publication: 2015018519/31.

(150021490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Golden Bay Real Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 107.532.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 février 2015*

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme  
GOLDEN BAY REAL ESTATES S.A.

Référence de publication: 2015018893/12.

(150023013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**Holpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 45.124.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 26/11/2014*

Le Cabinet DELOITTE S.A., dont le siège social est au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélu en qualité de «Réviseur d'Entreprises» pour une nouvelle période de 1 an.

Le mandat du Réviseur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014

Pour la société  
HOLPA S.A.

Référence de publication: 2015018918/14.

(150022305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---

**Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 45.727.

Le conseil d'administration a décidé de co-opter M. Michael Rentsch en tant que membre du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. en remplacement de M. Jean-Paul Gennari avec effet au 15 janvier 2015 jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Il est par ailleurs noté que l'adresse de M. Yves Maas et de M. Daniel Siepmann a été modifiée au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Il est finalement également noté que M. Yves Maas agit en tant président du conseil d'administration de la société et ce depuis le 18 septembre 2013.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Yves Maas, Président du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Michael Rentsch, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Christian Schärer, Membre du Conseil d'Administration  
5, Kalandplatz, CH-8045 Zurich
- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015018785/28.

(150022677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

---



**Cantac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 134.138.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour: CANTAC S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015017984/16.

(150021585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 25.227.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour: AFRIVEST SA SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015017887/17.

(150021587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**IFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 136.634.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 27 janvier 2015 à 10h00*

*Délibérations:*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration désigne en tant que dépositaire des actions au porteur de la société, la banque BIL Luxembourg S.A. ayant son siège social: 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg numéro B 6.307.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Denis MINGARELLI

Monsieur Serge ATLAN

S.F.D. Sàrl représentée par son Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015018933/21.

(150023009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

**Espace Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.087.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

*Pour: ESPACE INFORMATIQUE S.A.*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015018072/16.

(150021583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Di Power Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.053.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 3 février 2015*

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DI POWER HOLDINGS S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015018040/17.

(150022302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 26 janvier 2015*

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a pris en date du 26 janvier 2015 les résolutions suivantes:

1. acceptation de la démission de Monsieur Joseph dit Bert POECKES, en sa qualité de gérant technique de la Société, avec effet au 26 janvier 2015; et,

2. décision de nommer Monsieur Paul NATHAN, né le 15/01/1985 à Esch/Alzette, demeurant à L-3712 Rumelange, 41, rue des Artisans, en tant que gérant unique et décision de lui accorder le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour un montant ne dépassant pas 5.000.000.- EUR (cinq millions d'euros). Pour tout montant excédant la somme de 5.000.000.- EUR (cinq millions d'euros) la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant avec celle d'un des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

*Pour la Société*

Jerry MOSAR

Référence de publication: 2015018066/21.

(150021612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**PAH Luxembourg 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.899.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A., a cooperative with no liability for its members under Dutch law (coöperatie met uitsluiting van aansprakelijkheid voor haar leden), having its seat in the municipality of Rotterdam, the Netherlands, and having its address at: Rivium Westlaan 74, 2909 LD Capelle aan den IJssel, the Netherlands, number Trade Register 55751741, represented by Me Claire PUEL, attorney at law, residing in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on November 18, 2014.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A., is the sole partner of PAH LUXEMBOURG 3 SARL, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) on December 21, 2012, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165 899, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 419, on 16 February 2012 (the “Company”). The articles have been modified for the last time by a deed of Maître KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on 14 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1314 on 4 June 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED NINE THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 309,675.-) to bring it from its present amount of NINE HUNDRED THIRTY EIGHT MILLION FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY TWO U.S. DOLLARS (USD 938,004,792.-) to the amount of NINE HUNDRED THIRTY EIGHT MILLION THREE HUNDRED FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY SEVEN U.S. DOLLARS (USD 938,314,467.-) by the creation and the issue of THREE HUNDRED NINE THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY FIVE (309,675) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of TWO MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND SEVENTY EIGHT U.S. DOLLARS and SIXTY CENTS (USD 2,787,078.60).

The aggregate contribution of THREE MILLION NINETY SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY THREE U.S. DOLLARS and SIXTY CENTS (USD 3,096,753.60) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) THREE HUNDRED NINE THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 309,675.-) to the share capital of the Company and (ii) TWO MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND SEVENTY EIGHT U.S. DOLLARS and SIXTY CENTS (USD 2,787,078.60) to the share premium account of the Company.

*Subscription*

PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A., prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the THREE HUNDRED NINE THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY FIVE (309,675) New Shares, and to pay them a total price of together with total issue premium of THREE MILLION NINETY SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY THREE U.S. DOLLARS and SIXTY CENTS (USD 3,096,753.60) by a contribution in kind consisting of a claim held by PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A. against the Company.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company dated November 20, 2014 which certifies the existence and the total value of the claim.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. first paragraph.** “The corporate capital of the company is set at NINE HUNDRED THIRTY EIGHT MILLION THREE HUNDRED FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY SEVEN U.S. DOLLARS (USD 938,314,467.-) divided into NINE HUNDRED THIRTY EIGHT MILLION THREE HUNDRED FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY SEVEN (938,314,467) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each.”

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné;

#### **A COMPARU**

PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A., une coopérative sans responsabilité pour ses membres en vertu du droit néerlandais (Coöperatie rencontré uitsluiting van haar aansprakelijkheid voor leden), ayant son siège dans la municipalité de Rotterdam, aux Pays-Bas, et ayant son adresse à: 74, 2909 LD Capelle aan den IJssel, les Pays-Bas, le numéro de Registre de Commerce 55751741, représenté par Me Claire PUEL, avocat à la cour, ayant son résidence professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A., est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 3 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2012, ayant son siège au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.899, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 16 février 2012 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 14 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1314 le 4 juin 2013.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS AMERICAINS (USD 309.675,-) pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT TRENTE HUIT MILLIONS QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS AMERICAINS (USD 938.004.792,-) au montant de NEUF CENT TRENTE HUIT MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS AMERICAINS (USD 938.314.467,-) par l'émission de TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE (309.675) nouvelles parts sociales ayant une valeur d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTE CENTS (USD 2.787.078,60).

L'apport total de TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTE CENTS (USD 3.096.753,60) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS (USD 309.675,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTE CENTS (USD 2.787.078,60) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription*

PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A., a déclaré souscrire toutes les TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE (309.675) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS AMERICAINS ET SOIXANTE CENTS (USD 3.096.753,60), par un apport en nature d'un droit à recevoir détenue par PAH NETHERLANDS 1 COÖPERATIEF U.A. contre la Société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur du droit à recevoir apportée émise par les gérants de la Société, et sur base d'un bilan de la Société daté du 20 novembre 2014 qui certifie la valeur totale de l'apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à NEUF CENT TRENTE-HUIT MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS AMERICAINS (USD 938.314.467,-) divisé en NEUF CENT TRENTE-HUIT MILLIONS TROIS CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT (938.314.467) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête et la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015017571/126.

(150020086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Parc du Rhône S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.928.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

PROJECTSWISS S.à r.l., a private limited liability company having its registered office in L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under the number 102.932 (the "appearing party"),

represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declares and requests the notary to act:

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the private limited liability company PARC DU RHONE S.à r.l., having its registered office in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under the number 102.928, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on September 6<sup>th</sup>, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1167 of November 17<sup>th</sup>, 2004, amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch on December 29<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 823, April 25<sup>th</sup>, 2006, amended by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on July 18<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2095 of September 26<sup>th</sup>, 2007 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twenty-three thousand five hundred swiss francs (CHF 23,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-seven swiss francs (CHF 47.-) each, fully paid up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company;

and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
- 10) That the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée PROJECTSWISS S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 102.932 (la "comparante"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée «PARC DU RHONE S.à r.l.», ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 102.928, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 17 novembre 2004, modifié suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 25 avril 2006, modifié 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2095 du 26 juillet 2007 (la «Société»).

2) Que le capital de la Société est fixé à vingt-trois mille cinq cents francs suisses (CHF 23.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-sept francs suisses (CHF 47,-) chacune, entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation GAC/2015/703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015017537/102.

(150020801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Eleanore Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 179.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.581.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Patokh Chodiev, residing in CH-8832 Wilen, 27, Höh-Rohnenweg, Switzerland (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Eleanore Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 179, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 177.581, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 28 May 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 1695 on 16 July 2013 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 24 June 2013, published in the Memorial number 2244 on 12 September 2013.

II.- That the 179,500 (one hundred seventy-nine thousand five hundred) shares with a nominal value of of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiver of the convening notice;
2. Change of the financial year of the Company to begin on 1<sup>st</sup> January and to end on 31<sup>st</sup> December;
3. Subsequent termination on 31 December 2014 of the current financial year of the Company having started on 1 September 2014;
4. Amendment to articles 17 and 18 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item 2. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company to begin on 1<sup>st</sup> January and to end on 31<sup>st</sup> December.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to terminate exceptionally and transitorily the current financial year of the Company having started on 1 September 2014 on 31 December 2014.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the articles 17 and 18 of the articles of association of the Company so as to read respectively as follows:

“ **Art. 17.** The Company’s financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.”

“ **Art. 18.** Each year, as of 31<sup>st</sup> December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Patokh Chodiev, résidant à CH-8832 Wilen, 27, Höh-Rohnenweg, Suisse (l’“Associé Unique”),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique de Eleanore Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 179, route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.581, constituée par acte notarié dressé par le notaire instrumentaire le 28 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) numéro 1695 le 16 juillet 2013 (la “Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire le 24 juin 2013, publié au Mémorial numéro 2244 le 12 septembre 2013.

II.- Que les 179.500 (cent soixante-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée



peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement d'exercice social de la Société afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre;
3. Clôture subséquente au 31 décembre 2014 de l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2014;
4. Modification des articles 17 et 18 des statuts de la Société de sorte à refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de clôturer exceptionnellement et transitoirement l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts de la Société de sorte qu'ils aient respectivement la teneur suivante:

“ **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.”

“ **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes accompagné d'une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) ensemble avec le bilan.”

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015018051/140.

(150021322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**HLC Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 194.144.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

Monsieur Sylvain FORESTIER, chef d'entreprise, demeurant au 28, Chemin de la Côte d'Argent, F-92410 Ville d'Avray.

Etant représenté par Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

**STATUTS****Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée****1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «HLC INVEST S.A.».

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition, le développement et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de dette et de capitaux propres. Elle peut prêter des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, en général, pour son propre intérêt et celui de toute autre société ou de la personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, louer, louer, exploiter et gérer tous les brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit dont il détient de temps à autre.

La Société peut autoriser l'utilisation et / ou le droit d'exploiter tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit dont il détient de temps à autre.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, l'exploitation financière ou industrielle et toute transaction en matière de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, des faveurs ou se rapporte à son objet social.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

La société peut ouvrir des succursales dans - et en dehors du pays.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-), divisé en trois cent vingt (320) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15.00 heures.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Sylvain FORESTIER prénommé tel que représenté déclare souscrire aux trois cent vingt (320) actions, et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente deux mille Euro (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique tel que représenté, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370 route de Longwy, L1940 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020.

- Monsieur Sylvain FORESTIER, né à Paris (France), le 17 avril 1960, demeurant à F-92410 Ville d'Avray, 28 Chemin de la Côte d'Argent.

3. Est nommé commissaire pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2020: Stratego International S. à r.l., 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 45163.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant pré mentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 23 janvier 2015. 1LAC/2015/2002. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018157/230.

(150021655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Claire PUJEL, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on

November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on May 19, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31<sup>st</sup> July 2014 under number 2014.

II. That the capital is fixed at eight million six hundred sixty eight thousand six hundred fourteen Euros and sixty nine Cents (EUR 8,668,614.69) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by four hundred eleven million six hundred twelve thousand sixty five (411,612,065) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class E, class F and class G shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67,135,082 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,352,411 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866,931 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 229,604,343 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
17. 4,634,619 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 4,360,333 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 158,014,022 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
20. 14,998,748 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
21. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
22. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
23. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
24. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
25. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
26. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty eight thousand four hundred fifty six Euros and twenty four Cents (EUR 168,456.24) so as to raise it from its present amount of eight million six hundred sixty eight thousand six hundred fourteen Euros and sixty nine Cents (EUR 8,668,614.69) to eight million eight hundred thirty seven thousand seventy Euros and ninety three Cents (EUR 8,837,070.93) by the creation and the issue of sixteen million eight hundred forty five thousand six hundred twenty four (16,845,624) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the sixteen million eight hundred forty five thousand six hundred twenty four (16,845,624) new class B shares as follows:

(a) sixteen million three hundred five thousand nine hundred fifteen (16,305,915) new class B shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one hundred sixty three thousand fifty nine Euros and fifteen Cents (EUR 163,059.15);

(b) three hundred twenty nine thousand one hundred thirty eight (329,138) new class B shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. by a contribution in cash of three thousand two hundred ninety one Euros and thirty eight Cents (EUR 3,291.38);

(c) two hundred ten thousand five hundred seventy (210,570) new class B shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of two thousand one hundred five Euros and seventy Cents (EUR 2,105.70).

3) Amendment of first sentence of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty eight thousand four hundred fifty six Euros and twenty four Cents (EUR 168,456.24) so as to raise it from its present amount of eight million six hundred sixty eight thousand six hundred fourteen Euros and sixty nine Cents (EUR 8,668,614.69) to eight million eight hundred thirty seven thousand seventy Euros and ninety three Cents (EUR 8,837,070.93) by the creation and the issue of sixteen million eight hundred forty five thousand six hundred twenty four (16,845,624) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Subscription and payment*

All the sixteen million eight hundred forty five thousand six hundred twenty four (16,845,624) new class B shares as follows:

(a) sixteen million three hundred five thousand nine hundred fifteen (16,305,915) new class B shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one hundred sixty three thousand fifty nine Euros and fifteen Cents (EUR 163,059.15);

(b) three hundred twenty nine thousand one hundred thirty eight (329,138) new class B shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. by a contribution in cash of three thousand two hundred ninety one Euros and thirty eight Cents (EUR 3,291.38);

(c) two hundred ten thousand five hundred seventy (210,570) new class B shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of two thousand one hundred five Euros and seventy Cents (EUR 2,105.70).

The sixteen million eight hundred forty five thousand six hundred twenty four (16,845,624) new class B shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one hundred sixty eight thousand four hundred fifty six Euros and twenty four Cents (EUR 168,456.24) which are now at the disposal of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class B shares, first sentence of Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at eight million eight hundred thirty seven thousand seventy Euros and ninety three Cents (EUR 8,837,070.93) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by forty seven million three hundred eighty one thousand five hundred sixty six (47,381,566) class B shares, by sixty nine million three hundred fifty four thousand four hundred twenty four (69,354,424) class C shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by four hundred eleven million six hundred twelve thousand sixty six (411,612,066) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version**

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.



Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Claire PUEL, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis KESSELER daté du 19 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 juillet 2014 sous le numéro 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit millions six cent soixante-huit mille six cent quatorze Euros et soixante-neuf centimes (EUR 8.668.614,69) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente mille cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par soixante-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) parts sociales de classe F, par quatre cent onze millions six cent douze mille soixante-cinq (411.612.065) parts sociales de classe G, et par trente-sept millions (37.000.000) parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H et de classe I sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 67.135.082 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1.352.411 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 866.931 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

11. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  12. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
  13. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
  - 11 14. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  15. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
  16. 229.604.343 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
  17. 4.634.619 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  18. 4.360.333 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
  19. 158.014.022 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
  20. 14.998.748 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  21. 35.816.000 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
  22. 721.500 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  23. 462.500 parts sociales de classe de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.;
  24. 6.776.000 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
  25. 136.500 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  296. 87.500 parts sociales de classe de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.;
- IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-six Euros et vingt-quatre centimes (EUR 168.456,24) afin de le porter de son montant actuel de huit millions six cent soixante-huit mille six cent quatorze Euros et soixante-neuf (EUR 8,668,614.69) à huit millions huit cent trente-sept mille soixante-dix 12 Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.837.070,93) par la création et l'émission de seize millions huit cent quarante-cinq mille six cent vingt-quatre (16.845.624) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des seize millions huit cent quarante-cinq mille six cent vingt-quatre (16.845.624) nouvelles parts sociales de classe B comme suit:

(a) seize millions trois cent cinq mille neuf cent quinze (16.305.915) nouvelles parts sociales de classe B par Ventures VI (Jersey), L.P. (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent soixante-trois mille cinquante-neuf Euros et quinze centimes (EUR 163.059,15);

(b) trois cent vingt-neuf mille cent trente-huit (329.138) nouvelles parts sociales de classe B par VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. par l'apport en numéraire de trois mille deux cent quatre-vingt-onze Euros et trente-huit centimes (EUR 3.291,38);

(c) deux cent dix mille cinq cent soixante-dix (210.570) nouvelles parts de classe B par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de deux mille cent cinq Euros et soixante-dix centimes (EUR 2.105,70);

3) Modification de la première phrase de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-six Euros et vingt-quatre centimes (EUR 168.456,24) afin de le porter de son montant actuel de huit millions six cent soixante-huit mille six cent quatorze Euros et soixante-neuf (EUR 8,668,614.69) à huit millions huit cent trente-sept mille soixante-dix Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.837.070,93) par la création et l'émission de seize millions huit cent quarante-cinq mille six cent vingt-quatre (16.845.624) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription et libération*

Toutes les seize millions huit cent quarante-cinq mille six cent vingt-quatre (16.845.624) nouvelles parts sociales de classe B sont souscrites par trois associés existants et par deux nouveaux associés comme suit:

(a) seize millions trois cent cinq mille neuf cent quinze (16.305.915) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent soixante-trois mille cinquante-neuf Euros et quinze centimes (EUR 163.059,15);

(b) trois cent vingt-neuf mille cent trente-huit (329.138) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. par l'apport en numéraire de trois mille deux cent quatre-vingt-onze Euros et trente-huit centimes (EUR 3.291,38);

(c) deux cent dix mille cinq cent soixante-dix (210.570) nouvelles parts de classe B par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de deux mille cent cinq Euros et soixante-dix centimes (EUR 2.105,70);

les seize millions huit cent quarante-cinq mille six cent vingt-quatre (16.845.624) nouvelles parts sociales de classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-six Euros et vingt-quatre centimes (EUR 168.456,24), qui est à la disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe B, la première phrase de l'Article 6 des statuts est modifiée et est à présent libellée comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à huit millions huit cent trente-sept mille soixante-dix Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 8.837.070,93) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-six (47.381.566) parts sociales de classe B, par soixante-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-quatre (69.354.424) parts sociales de classe C, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par quatre cent onze millions six cent douze mille soixante-six (411.612.066) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015018146/295.

(150021411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

#### **Periodic Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 194.084.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of January.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Kristian FOSS, Investment Director, born on July 21, 1983 in DKFrederiksberg, residing at 7, Zachery Court, Montaing close, Sw1p4bn, London,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 4<sup>th</sup> of December 2014.

Said proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, voting under their given authority, announced the formation by them of a limited company, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith

**Art. 3.** The company will assume the denomination of “Periodic Capital Management S.à r.l.”.

**Art. 4.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

**Art. 11.** Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** The company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the company’s assets and liabilities.

**Art. 15.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company’s registered office.

**Art. 16.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 17.** The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

- a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.
- b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.
- c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).
- d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following an interim dividend payment the next interim dividend may be paid.
- e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend (s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

**Art. 18.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 19.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law are satisfied.

### *Transitory Disposition*

The first year will start from today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

### *Subscription and Payment*

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been fully paid up in cash by Mr Kristian FOSS, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) Mr Lars SCHWIERING, employee, born in Bonn (Germany), on the 2<sup>nd</sup> of August 1976, professionally residing in L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine, is appointed as sole manager of the company for an undetermined period.
- 2) The Company will be validly bound, in all circumstances, by the signature of the sole manager.
- 3) The registered office is established in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

### *Estimation of the costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand and fifty Euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes.**

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Kristian FOSS, Investment Director, geboren am 21. Juli 1983 in DK-Frederiksberg, wohnhaft in 7, Zachery Court, Montaigne close, Sw1p4bn, London

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 4. Dezember 2014.

Welche Vollmacht "ne varietur" vom Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben hinterlegt zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Periodic Capital Management S.à r.l.“.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR).

**Art. 7.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der aussergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

**Art. 12.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

**Art. 14.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten.

a) Es wird ein Rechnungsabschluß erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.

b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.

c) Der Beschluß der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muß innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.

d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.

e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile wurden vollständig durch The Capital Holding Trust, vorgenannt, vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

*Beschlüsse des einzigen Gesellschafters*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Herr Lars SCHWIERING, Privatangestellter, geboren in Bonn (Deutschland), am 2. August 1976, mit Berufsanschrift in L-1341 Luxemburg, 9, Place de Clairefontaine, wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtmäßig, in allen Umständen, durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1341 Luxemburg, 9, Place de Clairefontaine.

*Schätzung der Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausendfünfzig Euro abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Komparenten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Worauffhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Komparenten vorgelesen worden war, wurde sie von dem Komparenten und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2015. Relation GAC/2015/738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015017548/199.

(150020475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**ASP Rose Holdings Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.140.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 4527938, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Danny MAJOR, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 January 2015, and

2. Adams Street 2011 Direct Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 4914794, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Danny MAJOR, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 January 2015, and

3. Adams Street 2012 Developed Markets Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 5084587, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Danny MAJOR, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 January 2015, and

4. Adams Street 2013 Developed Markets Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 5259056, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Danny MAJOR, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 January 2015, and

5. Adams Street 2014 Developed Markets Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 5363135, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Danny MAJOR, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 January 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ASP Rose Holdings Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

##### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

##### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

##### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR12,500), represented by one hundred twenty-five million (125,000,000) shares with a nominal value of one hundredth of a cent (EUR 0.0001) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

##### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.



6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at such meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### G. Liquidation

#### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 22 hereof.

### H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of two thousand and fifteen.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The one hundred twenty-five million (125,000,000) shares issued have been subscribed as follows:

Shareholder	Shares subscribed	Subscription price
Adams Street Co-Investment Fund II, L.P. . . . . .	Forty-nine million five hundred thirty-nine thousand seven-hundred and fifty (49,539,075) shares	Thirty-nine thousand six hundred thirty-one euro and twenty-six cent (EUR 39,631.26)
Shareholder	Shares subscribed	Subscription price
Adams Street 2011 Direct Fund L.P. . . . . .	Five million ninety-eight thousand seven hundred thirteen (5,098,713) shares	Four thousand seventy-eight euro and ninety-seven cent (EUR 4,078.97)
Shareholder	Shares subscribed	Subscription price
Adams Street 2012 Developed Markets Fund L.P. . . . .	Thirty-four million six hundred seventy-one thousand two hundred thirty-seven (34,671,237) shares	Twenty-seven thousand seven hundred thirty-six euro and ninety-nine cent (EUR 27,736.99)
Shareholder	Shares subscribed	Subscription price
Adams Street 2013 Developed Markets Fund L.P. . . . .	Seventeen million three hundred thirty-five thousand six hundred thirteen (17,335,613) shares	Thirteen thousand eight hundred sixty-eight euro and forty-nine cent (EUR 13,868.49)
Shareholder	Shares subscribed	Subscription price
Adams Street 2014 Developed Markets Fund L.P. . . . .	Eighteen million three hundred fifty-five thousand three hundred sixty-two (18,355,362) shares	Fourteen thousand six hundred eighty-four euro and twenty-nine cent (EUR 14,684.29)
TOTAL . . . . .	125,000,000 shares	100,000 EUR

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) consists of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) for the share capital and eighty seven thousand five hundred euros (EUR 87,500) for the share premium.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Adams Street Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 3288300, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America, as a class A manager;

(ii) Adams Street Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 4565113, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America, as a class A manager;

(iii) Frédéric GARDEUR, born in Messancy (Belgium) on 11 July 1972, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager; and

(iv) Smaïn BOUCHAREB, born in Mulhouse (France) on 19 August 1978, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Par-devant, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., est une limited partnership immatriculée et existant selon lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 4527938, ayant son siège social à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représentée par Danny MAJOR, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2015, et

2. Adams Street 2011 Direct Fund LP, est une limited partnership immatriculée et existant selon lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 4914794, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représentée par Danny MAJOR, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2015, et

3. Adams Street 2012 Developed Markets Fund L.P., est une limited partnership immatriculée et existant selon lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5084587, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représentée par Danny MAJOR, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2015, et

4. Adams Street 2013 Developed Markets Fund L.P., est une limited partnership immatriculée et existant selon lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5259056, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représentée par Danny MAJOR, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2015, et

5. Adams Street 2014 Developed Markets Fund L.P., est une limited partnership immatriculée et existant selon lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5363135, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représentée par Danny MAJOR, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes telles que représentées ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ASP Rose Holdings Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de cent (EUR 0,0001) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation [à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés décide de désigner les gérants en différente classe, à savoir gérants de classe A et gérants de classe B.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans le cas où l'assemblée générale des associés désigne différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et de classe B) le conseil de gérance délibère ou agit valablement si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans le cas où l'assemblée générale des associés désigne différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et de classe B), les décisions sont prises par une majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer



son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Dans le cas où l'assemblée générale des associés désigne différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et de classe B), les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Dans le cas où l'assemblée générale des associés désigne différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et de classe B), les copies et extraits des procès-verbaux, qui peuvent être produits devant toute juridiction, doivent être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Dans le cas où l'assemblée générale des associés désigne différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et de classe B), la Société est valablement engagée par (i) la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation) ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### **E. Audit et surveillance**

**Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.]

**Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être

distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément à l'article 22 ci-dessus.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quinze.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les cent vingt cinq millions (125.000.000) Parts Sociales émises ont été souscrites comme suit:

Associé	Parts souscrites	Prix de souscription
Adams Street Co-Investment Fund II, L.P. . . . . .	Quarante-neuf millions cinq cent trente-neuf mille soixante-quinze (49.539.075) parts sociales	Trente-neuf mille six cent trente et un euros et vingt-six centimes d'euros (EUR 39.631,26)
Associé	Parts souscrites	Prix de souscription
Adams Street 2011 Direct Fund L.P. . . . . .	Cinq millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent treize (5.098.713) parts sociales	Quatre mille soixante-dix-huit euros quatre-vingt-dix-sept centimes d'euros (EUR 4,078.97)
Associé	Parts souscrites	Prix de souscription
Adams Street 2012 Developed Markets Fund L.P. . . . .	Trente-quatre millions six cent soixante et onze mille deux cent trente-sept (34.671.237) parts sociales	Vingt-sept mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euros (EUR 27.736,99)
Associé	Parts souscrites	Prix de souscription
Adams Street 2013 Developed Markets Fund L.P. . . . .	Dix-sept millions trois cent trente-cinq mille six cent treize (17.335.613) parts sociales	Treize mille huit cent soixante-huit euros et quarante-neuf centimes d'euros (EUR 13.868,49)
Associé	Parts souscrites	Prix de souscription
Adams Street 2014 Developed Markets Fund L.P. . . . .	Dix-huit millions trois cent cinquante-cinq mille trois-cent soixante-deux	Quatorze mille six cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-neuf centimes (18.355.362) parts sociales d'euros (EUR 14.684,29)
TOTAL . . . . .	125.000.000 parts sociales	100.000 EUR

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) consiste en douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le capital social et quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour la prime d'émission.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Adams Street Partners LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de Delaware, immatriculée au Delaware Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 3288300, ayant son siège social à One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis, en tant que gérant de classe A;

(ii) Adams Street Partners LP, une limited partnership constituée et existant selon les lois de Delaware, immatriculée au Delaware Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 4565113, ayant son siège social à One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis, en tant que gérant de classe A;

(iii) Frédéric GARDEUR, né à Messancy (Belgique) le 11 juillet 1972, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe B, et

(iv) Smain BOUCHAREB, né à Mulhouse (France) le 19 août 1978, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 janvier 2015. 1LAC / 2015/1244. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017919/669.

(150021656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**H.I.P.E. S.à r.l. (Holographic International Productions Entertainment), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 194.136.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par devant Nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert,

agissant en tant que mandataire de Monsieur David MICHEL, gérant de société, né à Metz (France) le 23 juin 1970, demeurant à F-57855 Saint-Privat-la-Montagne, 31 rue de la Petite-Flammée (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

## Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «H.I.P.E. S.à r.l. (Holographic International Productions Entertainment)» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes prestations, fabrication, diffusion, production et promotion d'hologrammes dans les multi-domaines du spectacle, de l'évènementiel, le marketing ou la publicité tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de réaliser toutes opérations de communication dans le même domaine.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année 2015.

##### *Souscription et Paiement:*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par le comparant M. David MICHEL, prénommé.

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont toutes été intégralement libérées moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

##### *Résolutions de l'associé unique:*

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, Rue de Hollerich L-1740 Luxembourg
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),

3. Est nommé gérant technique:

Monsieur David MICHEL, prénommé, lequel pourra valablement engager et représenter la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signées: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 février 2015. Relation: DAC/2015/1803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015018143/192.

(150021606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**FRATELLI International, Société anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.390.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation FRATELLI International, Société Anonyme, établie et ayant son siège social au 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 184.390, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 446 du 19 février 2014.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mai 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1775 du 9 juillet 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Schock, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Clôture de la liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle, approuve ce rapport et les comptes de liquidation.

31440

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, N. SCHOCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63803. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018116/62.

(150021733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**ABF Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2015*

Il résulte de ce Conseil d'administration:

Conformément à l'article 42 des Lois Coordonnées sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915 tel que modifié par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer comme dépositaire des actions au porteur, la société «FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA», ayant son siège social à 7 Route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.813 et représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphan MOREAUX.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015016872/15.

(150020521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 19. Januar 2015*

Am 19. Januar 2015 beschloss die Generalversammlung der Aktionäre einstimmig BDO Audit S.A., 2 avenue Charles de Gaulle B.P. 351, L-2013 Luxembourg als Commissaire à la Liquidation mit der Prüfung des Berichtes des Liquidators zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Januar 2015.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

IN LIQUIDATION

Wörister

Référence de publication: 2015016955/16.

(150021011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---